

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 2 décembre 2019, à 19:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Est absente : Chantal St-Martin, conseillère

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

A.1 OUVERTURE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-11 (237, RUE DES MENUISIERS – 9134-4481 QUÉBEC INC) À 19H30

A.2 OUVERTURE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-12 (260, RUE SAINT-FRANÇOIS) À 19H30

A.3 OUVERTURE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-14 (LOT 5 604 275 – JUTRAS ARCHITECTURE) À 19H30

AUCUNE QUESTION N'EST ADRESSÉE AU CONSEIL CONCERNANT LES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES DÉPOSÉES. FERMETURE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES À 19H31.

RÉSOLUTION 396.12.19

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

L'ordre du jour est adopté. L'item varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 397.12.19

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour le bordereau de dépenses au 29 novembre 2019 pour un montant de 343 705 \$.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 398.12.19

D- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 novembre 2019, tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

E DÉPÔT DES PERMIS

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour novembre 2019 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

F DÉPÔT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2019

L'état de fonctionnement au 31 décembre 2019 est déposé.

G SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Aucune question n'a été posée lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

RÉSOLUTION 399.12.19

ABOLITION RÉSOLUTION 305.10.19 – TOITURE DES ARTISANS

ATTENDU QUE l'entrepreneur général n'est pas en mesure d'obtenir les services d'un excavateur;

ATTENDU QUE l'entrepreneur ne retourne ni les appels téléphoniques, ni les courriels laissés à maintes reprises;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques suggère de retourner en demande de prix auprès d'autres entrepreneurs;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'abroger la résolution 305.10.19 relative au contrat octroyé à SMG Toiture.

QUE le directeur des services techniques procède à d'autres demandes de prix.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 400.12.19

RÉSERVE STATIONNEMENT – 20 000\$

ATTENDU QUE l'arrivée hâtive du froid a empêché les travaux de pavage de la façade du garage municipal;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de conserver un montant de 20 000 \$ provenant du budget 2019 pour effectuer les travaux de pavage en 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 401.12.19

DÉCOMPTE #2 RUE DES PARULINES – 87 320.30 \$ TAXES INCLUSES

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°2 présenté par la firme WSP en date du 26 novembre 2019, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la construction de la rue des Parulines et d'autoriser le paiement au nom de RGC construction inc. pour la somme de 87 320,30 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 402.12.19

FACTURES NCL ENVIROTEK – 7^E RANG ET WATKINS

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de payer les factures présentées par NCL Envirotek, dans le cadre des travaux relatifs aux études d'infrastructures du 7^e rang et de la route Watkins et d'autoriser le paiement de la somme de 12 100 \$, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 403.12.19

FACTURE DES BRUANTS – ASPHALTE (10 712,83 \$ TAXES INCLUSES)

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à payer le décompte final présenté par RGC entrepreneur général, dans le cadre des travaux relatifs au pavage d'une partie de la rue des Bruants et d'autoriser le paiement de la somme de 10 712,83 \$, taxes incluses.

QUE les propriétés touchées par ces travaux soient refacturées selon le nombre de mètres linéaires facturables.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 404.12.19

ISOLATION CONDUITE DES ÉTANGS – 3 023.84 \$ TAXES INCLUSES À CONCOR

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de mandater Concor pour effectuer des travaux relatifs à l'isolation de la conduite à l'usine de traitement des eaux usées pour un montant de 3 023.84 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 405.12.19

FACTURE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX RUE SAVIGNAC – ENGLOBE (4 257,78\$ TAXES INCLUSES)

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à payer la facture présentée par Englobe, dans le cadre des travaux relatifs au contrôle des matériaux de la rue Savignac et d'autoriser le paiement de la somme de 4 257,78 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 406.12.19

OFFRE DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT D'UNE PARTIE DU 5^E RANG SUR LE TERRITOIRE DE DRUMMONDVILLE (4 950 \$/KM)

ATTENDU QUE les travaux publics de la ville de Drummondville demandent à la municipalité d'effectuer le déneigement d'une partie du 5^e rang sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas le nombre d'employés requis pour ajouter un surplus de travail;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de refuser la demande de la Ville de Drummondville relative au service de déneigement d'une partie du 5^e rang.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 407.12.19

PAIEMENT CONTRÔLE DES MATÉRIAUX RUE DES PARULINES – ENGLOBE

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à payer la facture présentée par Englobe, dans le cadre des travaux relatifs au contrôle des matériaux de la rue des Parulines et d'autoriser le paiement de la somme de 4 236,41 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 408.12.19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-11 (237, RUE DES MENUISIERS – 9134-4481 QC INC.)

ATTENDU QU'une demande de dérogation nous est acheminée concernant l'aménagement d'un stationnement en cours avant;

ATTENDU la présence du cours d'eau en cour latérale;

ATTENDU QUE l'aménagement de cases de stationnement en cour arrière ne serait pas pratique pour les occupants de la nouvelle partie;

ATTENDU QUE l'octroi de la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le prochain règlement de zonage (no. 620-19) autorisera les stationnements en cour avant avec un aménagement paysager;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que l'aménagement de l'aire de stationnement soit conforme aux exigences suivantes : une bande de terrain gazonnée d'une profondeur de 2,0 m, calculée à partir de la limite de lot avec la rue des Menuisiers, doit être aménagée sur toute la longueur du stationnement à construire; un écran tampon constitué de feuillus d'un diamètre minimal de 0,03m à 1,0 m du sol et d'une hauteur minimale de 1,5 m doit être planté à l'intérieur de la bande de terrain à chaque 9,0 m linéaire et que ces arbres soient plantés à au moins 1,5 m de la ligne de rue.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 409.12.19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-12 (260, RUE ST-FRANÇOIS)

ATTENDU QU'une demande de dérogation nous est déposée concernant la construction d'un deuxième garage attaché au bâtiment principal.

ATTENDU QUE la résidence à construire comprendra un garage servant à une personne handicapée ayant besoin d'équipements particuliers dans le garage autorisé;

ATTENDU QUE la résidence à construire se trouve sur un coin de rue et que le garage faisant l'objet de la demande de dérogation se trouvera sur la rue Blanchard et que l'autre garage sera construit sur la rue Saint-François;

ATTENDU QUE l'octroi de la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré qu'il n'était pas souhaitable de construire un garage double donnant sur la rue Saint-François;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure telle que déposée par le demandeur.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 410.12.19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-14 (LOT 5 604 275 – JUTRAS ARCHITECTURE)

ATTENDU QU'une demande de dérogation nous est déposée concernant la construction d'un bâtiment principal d'une superficie de 277,87 m² au lieu de 600,0 m².

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a reçu une demande de permis incomplète et qu'il a été impossible de procéder à une analyse complète du dossier;

ATTENDU QUE le demandeur désire se voir octroyer une dérogation mineure pour obtenir le financement nécessaire à son projet;

ATTENDU QU'une dérogation mineure ne doit pas constituer une façon de contourner une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le demandeur n'a pas démontré le préjudice sérieux causé par l'application du règlement de zonage;

ATTENDU QU'une accommodation ou une rentabilisation d'un investissement ne constituent pas un motif sérieux de préjudice;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure telle que déposée par le demandeur.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 411.12.19

DEMANDE CPTAQ 2019-13 (LOT 5 155 551)

- **Le potentiel agricole ou l'absence de potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**

« Les sols en présence dans cette partie du territoire possèdent un potentiel agricole classé O- selon l'inventaire des terres du Canada. »

- **Les possibilités ou l'impossibilité d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**
« Le lot 5 155 551 est actuellement en culture. La partie visée par la demande est également en culture. »
- **La présence ou l'absence de conséquences négatives sur le déroulement d'activités agricoles déjà existantes ou en devenir :**
« L'aliénation et le lotissement de la superficie du lot visé n'aurait pas de conséquence négative sur le déroulement des activités agricoles puisque le demandeur désire poursuivre l'utilisation agricole qu'il fait déjà sur cette partie de lot. »
- **L'existence ou non de contraintes et d'effets résultant des lois et règlements :**
« Il n'y aura aucune contrainte ou effets résultant de l'utilisation du terrain par rapport à la Directive sur les odeurs. »
- **La disponibilité ou la non-disponibilité d'autres emplacements, que ce soit en zone agricole ou non agricole, de moindres impacts :**
« Le demandeur possède un lot contigu à la partie visée par la demande qui serait exploité à des fins agricoles selon ses dires. La présence demande ne vise pas une demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole. »
- **L'effet ou l'absence d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :**
« L'autorisation d'aliénation et de lotissement n'aurait pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole. La zone où se trouve la partie visée est entourée de terres en culture, de boisés et de milieux humides (du côté de Wickham). »
- **Les effets ou l'absence d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région :**
« Aucun effet sur la préservation, des ressources d'eau et de sol puisque la demande ne vise pas une utilisation du sol autre qu'agricole. »
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante ou insuffisante pour y pratiquer l'agriculture :**
« Le propriétaire du lot 5 155 551 conserverait près de 25,64 ha, ce qui représente une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture. Qui plus est, la superficie de 1,15 ha visée par la présente demande est déjà occupée par le demandeur. »
- **Les effets positifs sur le développement économique :**
« Ne peuvent s'appliquer sur ce projet. »
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque justifiées par une faible densité d'occupation :**
« Ne peuvent s'appliquer sur ce projet. »
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**
« Le demandeur n'a pas précisé les conséquences d'un refus »

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de recommander l'aliénation et le lotissement du lot **5 155 551** du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 412.12.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 619-19 (PLAN D'URBANISME)

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 4 novembre 2019 en séance régulière ainsi que le dépôt du projet de règlement 619-19 relatif au plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 619-19 relatif au plan d'urbanisme a été adopté le 4 novembre 2019 par la résolution # 366.11.19;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique le 25 novembre 2019 à la salle du conseil sise au 233, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le règlement 619-19 relatif au plan d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 413.12.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 620-19 (ZONAGE)

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 4 novembre 2019 en séance régulière ainsi que le dépôt du projet de règlement 620-19 relatif au zonage ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 620-19 relatif au zonage a été adopté le 4 novembre 2019 par la résolution # 367.11.19;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique le 25 novembre 2019 à la salle du conseil sise au 233, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter le règlement 620-19 relatif au zonage.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 414.12.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 621-19 (LOTISSEMENT)

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 4 novembre 2019 en séance régulière ainsi que le dépôt du projet de règlement 621-19 relatif au lotissement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 621-19 relatif au lotissement a été adopté le 4 novembre 2019 par la résolution # 368.11.19;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique le 25 novembre 2019 à la salle du conseil sise au 233, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le règlement 621-19 relatif au lotissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 415.12.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 622-19 (CONSTRUCTION)

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 4 novembre 2019 en séance régulière ainsi que le dépôt du projet de règlement 622-19 relatif à la construction ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 622-19 relatif à la construction a été adopté le 4 novembre 2019 par la résolution # 369.11.19;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique le 25 novembre 2019 à la salle du conseil sise au 233, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter le règlement 622-19 relatif à la construction.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 416.12.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 623-19 (PERMIS ET CERTIFICATS)

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 4 novembre 2019 en séance régulière ainsi que le dépôt du projet de règlement 623-19 relatif aux permis et certificats ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 623-19 relatif aux permis et certificats a été adopté le 4 novembre 2019 par la résolution # 370.11.19;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique le 25 novembre 2019 à la salle du conseil sise au 233, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter le règlement 623-19 relatif aux permis et certificats.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 417.12.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 624-19 (DÉROGATIONS MINEURES)

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 4 novembre 2019 en séance régulière ainsi que le dépôt du projet de règlement 624-19 relatif aux dérogations mineures ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 624-19 relatif aux dérogations mineures a été adopté le 4 novembre 2019 par la résolution # 371.11.19;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique le 25 novembre 2019 à la salle du conseil sise au 233, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter le règlement 624-19 relatif aux dérogations mineures.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 418.12.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 625-19 (PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE)

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 4 novembre 2019 en séance régulière ainsi que le dépôt du projet de règlement 625-19 relatif au plan d'aménagement d'ensemble ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 625-19 relatif au plan d'aménagement d'ensemble a été adopté le 4 novembre 2019 par la résolution # 372.11.19;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique le 25 novembre 2019 à la salle du conseil sise au 233, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le règlement 625-19 relatif au plan d'aménagement d'ensemble.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 419.12.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 607-18 (ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX)

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 4 novembre 2019 en séance régulière ainsi que le dépôt du projet de règlement 607-18 sur les ententes relatives aux travaux municipaux ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 607-18 sur les ententes relatives aux travaux municipaux a été adopté le 4 novembre 2019 par la résolution # 373.11.19;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique le 25 novembre 2019 à la salle du conseil sise au 233, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter le règlement 607-18 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 420.12.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 628-19 (TARIFICATION)

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 4 novembre 2019 en séance régulière ainsi que le dépôt du projet de règlement 628-19 sur la tarification ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 628-19 sur la tarification a été adopté le 4 novembre 2019 par la résolution # 374.11.19;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique le 25 novembre 2019 à la salle du conseil sise au 233, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter le règlement 628-19 sur la tarification.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 421.12.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 629-19 (VENTE DE GARAGE)

ATTENDU QU'avis de motion a été donné le 4 novembre 2019 en séance régulière ainsi que le dépôt du projet de règlement 629-19 sur la vente de garage ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 629-19 sur la vente de garage a été adopté le 4 novembre 2019 par la résolution # 375.11.19;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique le 25 novembre 2019 à la salle du conseil sise au 233, chemin Yamaska à Saint-Germain-de-Grantham;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter le règlement 629-19 sur la vente de garage.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 422.12.19

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'ATTESTATION POUR SERVICES EXP À LA DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION DE TRAVAUX DU MELCC POUR LE RÉSEAU PLUVIAL (BASSIN DE RÉTENTION) SUR LE LOT 5 155 055 DONNANT SUR LE CHEMIN YAMASKA (DENIS CODERRE)

ATTENDU QUE le propriétaire désire développer son terrain à des fins commerciales et industrielles;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation doit être déposée au Ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU QUE le Conseil désire que soit stipuler dans la lettre au Ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques que la Municipalité n'allait pas prendre en charge le réseau d'égout pluvial et le bassin de rétention;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser la demande d'attestation pour Services EXP à la délivrance du certificat d'autorisation de travaux du MELCC pour le réseau pluvial (bassin de rétention) sur le lot 5 155 055 donnant sur le chemin Yamaska.

QUE la municipalité ne prend pas en charge le réseau d'égout pluvial et le bassin de rétention construits sur le lot 5 155 055.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 423.12.19

RÉSOLUTION POUR AUTORISER 9314-1232 QUEBEC INC. À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'INCLUSION/D'EXCLUSION À LA ZONE AGRICOLE À LA MUNICIPALITÉ POUR UNE PARTIE DU LOT 6 071 420

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire et son mandataire désirent développer le lot 6 071 420;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de gaz occupe une partie du lot et qu'il sera impossible d'y construire ou d'y aménager quoique ce soit;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a soulevé des doutes et des craintes quant à la proximité de l'emplacement visé par rapport au site des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil mentionne que le propriétaire et son mandataire ont d'autres options pour développer le lot, soit de faire une rue

en impasse ou de s'entendre avec le(s) propriétaire(s) contigu(s) pour acquérir un terrain et se raccorder aux infrastructures ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de refuser d'appuyer la présentation d'une demande d'inclusion/d'exclusion à la zone agricole pour une partie du lot 6 071 420 appartenant à 9314-1232 Québec inc., le préambule faisant partie intégrante de la présente.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 424.12.19

FORMATION 8^E RENDEZ-VOUS DU LOISIR RURAL – INSCRIPTION

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'autoriser le coordonnateur des loisirs à participer au 8^e rendez-vous du loisir rural au coût de 450 \$ plus les taxes applicables incluant l'hébergement, le transport et les repas.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

ADOPTION DE LA TARIFICATION DES PLATEAUX SPORTIFS
Reporté.

RÉSOLUTION 425.12.19

ADOPTION DU NOUVEL HORAIRE DU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le comité du service des loisirs recommande de modifier l'horaire d'ouverture du service;

ATTENDU l'horaire proposé :

Lundi : 8 h 30 – 12 h / 13 – 16 h 30
Mardi : 13 h – 16 h 30
Mercredi : 13 h – 16 h 30
Jedi : 12 h – 18 h 30
Vendredi : 8 h 30 – 13 h

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'accepter le nouvel horaire proposé tel que décrit en préambule.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 426.12.19

NOMINATION DES COMITÉS INTERNES POUR L'ANNÉE 2020

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de procéder à la nomination des comités internes comme suit :

Agricole Sarah McAlden Chantal St-Martin	Loisirs Patrice Boislard Chantal Nault
Aménagement/Développement Sarah McAlden Stéphane Gauthier Chantal Nault	Projet caserne Sarah McAlden Chantal Nault Sylvain Proulx
Bibliothèque/Famille/Ainés	Projet Hôtel de ville

Chantal St-Martin	Patrice Boislard Stéphane Gauthier Chantal St-Martin
CCU Patrice Boislard Stéphane Gauthier	Voirie Patrice Boislard Stéphane Gauthier
Environnement Chantal St-Martin Chantal Nault	Maire-suppléant 2020 Sarah McAlden : 01-01 au 30-06 Chantal St-Martin : 01-07 au 31-12
Incendie Sarah McAlden Sylvain Proulx	

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 427.12.19

ADOPTION DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique contre le harcèlement et la discrimination en lieu de travail en octobre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité a effectué une mise à jour de sa politique pour la prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes, incluant un volet concernant les conduites qui se manifestent par des paroles, actes ou gestes à caractère sexuel;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter la mise à jour de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail qui prend effet le 2 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 428.12.19

ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) 2020

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de ne pas renouveler l'adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec pour 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 429.12.19

ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM) 2020

ATTENDU QUE les frais d'adhésion à la FQM était inclus dans le budget de la MRC;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion sont dorénavant facturés directement aux municipalités locales;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'acquitter les frais de cotisation annuelle à la Fédération des municipalités du Québec pour un montant de 3 929,17 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 430.12.19

SERVICES JURIDIQUES – CONTRAT ANNUEL 2020

ATTENDU QUE la firme Cain Lamarre propose une offre de services aux mêmes tarifs pour 12 ou 24 mois;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

QUE la convention telle que présentée par Cain Lamarre soit signée pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer la convention au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

GROUPE PRUDENT – OFFRE DE SERVICE FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE 2020

Reporté.

RÉSOLUTION 431.12.19

RÉSERVE DU SOLDE DU BUDGET GMR AU 31 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE les projets environnements 2019 n'ont pas tous été effectués;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de conserver le solde du poste environnement provenant du budget 2019 pour effectuer les projets environnement en 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #632-19 RELATIF AUX REJETS D'EAUX USÉES

Monsieur le conseiller Stéphane Gauthier, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 632-19 relatif à aux rejets d'eaux usées.
- dépose le projet du règlement numéro 632-19 intitulé *Règlement relatif aux rejets d'eaux usées*.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION #635-19 RELATIF À LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU PIERRE MAILHOT BRANCHE 4

Monsieur Patrice Boislard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 635-19 relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pierre Mailhot branche 4.
- dépose le projet du règlement numéro 635-19 intitulé *Règlement relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pierre Mailhot branche 4*.

RÉSOLUTION 432.12.19

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ACCÈS-LOISIRS 2020-2023

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a mandaté une firme comptable externe pour réviser l'étude des coûts réels basés sur l'année 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville propose le renouvellement de l'entente pour une période de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 à toutes les municipalités, dont Saint-Germain-de-Grantham;

ATTENDU QUE les maires des 17 municipalités s'entendent sur la répartition des coûts au pourcentage de l'utilisation;

ATTENDU QUE les 4 municipalités n'ayant pas adhéré à la première entente, se joignent aux 13 autres municipalités pour le renouvellement;

ATTENDU QUE tout près de 25 % de la population de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham utilise les infrastructures de loisirs et culturelles de la Ville de Drummondville ;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville permet aux citoyens de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, l'accès aux services décrits à l'annexe 1 de l'entente, avec les mêmes avantages, conditions et contraintes que ceux consentis aux citoyens de Drummondville.

ATTENDU QUE les municipalités, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative au loisir et à la culture ;

ATTENDU QUE les membres du conseil débattent de la question séance tenante;

UN VOTE EST DEMANDÉ : 3 pour et 2 contre

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyée par Sarah McAlden,**

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la directrice générale ou à défaut la directrice générale adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Drummondville relative au loisir et à la culture, et ce, pour les années 2020 à 2023.

QUE les citoyennes et citoyens de la municipalité de St-Germain-de-Grantham se procurent leur carte accès-loisirs directement aux endroits de la Ville de Drummondville prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 433.12.19

DEMANDE DE MODIFICATION DROIT DE PASSAGE MOTO CLUB DRUMMOND

ATTENDU QUE Moto Club Drummond demande une correction au droit de passage dans le rang 8;

ATTENDU QUE Moto Club Drummond indique la nouvelle sortie située dans le Rang 8 : au point GPS 45,8268 longitude et -72,5643 latitude, à partir de là on roule 0,4 km sur le rang 8 pour aller rejoindre l'entrée déjà existante au point 45,8238 longitude et -72,5607 latitude;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'accepter la demande de correction de passage de Moto Club Drummond tel qu'indiqué en préambule.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 434.12.19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MAISON DES JEUNES ET VERSEMENT PATROUILLE 2019

ATTENDU QUE la Maison des jeunes adresse une demande d'aide financière au montant de 3 926 \$ pour les assurances;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes s'est vu confier la patrouille environnement à l'été dernier selon des critères précis;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'octroyer les montants suivants :

QU'un versement de 100,00 \$ soit effectué à la Maison de jeunes « La Barak » pour les travaux réalisés lors de la patrouille environnement 2019.

QU'une aide financière de 3 926 \$ soit versée pour couvrir les frais d'assurances.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 435.12.19

AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu ce qui suit :

QUE toutes les propriétés ayant des arrérages de taxes au 31 décembre 2019 sont susceptibles d'être envoyées en vente pour taxes;

QUE les démarches entreprises par le personnel administratif en vue de la vente des propriétés n'ayant pas acquitté le solde des taxes dues au plus tard le 31 décembre 2019 soient entérinées;

QUE les montants d'arrérages inférieurs à 100,00 \$ ne seront pas envoyés en vente pour taxes, sauf si le délai de prescription de trois ans arrive à échéance;

QUE des frais de 14,00 \$ soient facturés aux propriétaires en défaut de paiement pour couvrir l'envoi recommandé d'un deuxième avis;

QUE l'autorisation soit donnée au personnel municipal à prendre des arrangements de paiement sur les arrérages pour les dossiers n'ayant pas eu de chèque sans provision (NSF) et dont les ententes antérieures ont été respectées;

QUE lesdits dossiers soient transférés à la MRC de Drummond pour fins de vente;

QUE des frais de 20,00 \$ soient ajoutés pour tous dossiers transmis à la MRC de Drummond pour couvrir les frais administratifs;

QUE madame Gabrielle Quintal, directrice générale adjointe, ou monsieur Sylvain Proulx, conseiller, soient nommés à titre de représentants municipaux lors des ventes pour taxes, le cas échéant;

QUE la mise de fonds minimale pour chaque propriété à vendre soit établie à la valeur des taxes dues plus les frais encourus pour la mise en vente.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 436.12.19

DÉMISSION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE le lieutenant officier Christian Letendre a remis sa démission en date du 28 novembre 2019.

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'accepter la démission de monsieur Christian Letendre à titre de lieutenant au sein de la brigade du service incendie de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

La municipalité tient à remercier monsieur Letendre pour ses 18 années de loyaux services.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une 2^e période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:19 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale

Directrice générale